

Extrait du Démocratie & Socialisme

<http://www.democratie-socialisme.fr>

# **PSA attaque ses salariés avec l'aide de l'ANI**

- Social - Accords de Wagram -

Date de mise en ligne : dimanche 8 septembre 2013

---

**Démocratie & Socialisme**

---

Le gouvernement de Sarkozy a accordé 6,5 milliards d'aides sous formes de « primes à la casse » dès 2009 aux constructeurs automobiles. Il a aussi accordé 300 millions d'euros pour financer 600 000 salariés en chômage partiel (travailler moins pour gagner moins). Il a allongé la durée du chômage partiel à 1 000 h. Cela a permis aux patrons d'épuiser leurs stocks, sans licencier, tout en étant assuré de vendre leurs voitures.

Le gouvernement de Jean-Marc Ayrault a accordé 20 milliards de crédit d'impôt aux patrons, ceux de PSA peuvent en bénéficier. Il a accordé la loi du 14 juin 2013 qui permet au patronat de faire des accords pour faire varier les horaires et les salaires en cas « de difficultés conjoncturelles ».

Les patrons de PSA sont des assistés, ils retirent ces aides de l'Etat mais se proposent de licencier 8 000 salariés en fin 2012, une fois que la manne de l'Etat ne leur est plus assurée.

Puis en 2013, ils se proposent, dès que la loi du 14 juin 2013 (issue de l'ANI du 11 janvier) est promulguée, d'attaquer leurs salariés en profitant de toutes ces dispositions nouvelles

**Pourtant au cours des 10 dernières années, PSA a versé près de 6 milliards d'euros de dividendes à ses actionnaires** (2,86 milliards d'euros sous forme de versement direct de dividendes aux propriétaires d'action PSA, 3,02 milliards d'euros sous forme de rachat d'actions pour permettre à la famille Peugeot de rester en position dominante dans le groupe).

**Ces 6 milliards d'euros de dividendes représenteraient 3 125 euros par mois pendant 20 ans pour chacun de ces 8 000 salariés.**

Les actionnaires qui ont bénéficié (d'une façon ou d'une autre) de la manne des dividendes distribués par PSA pendant 10 ans doivent être largement mis à contribution pour sauver les emplois des salariés de PSA.

Cette mise à contribution sera d'autant plus justifiée que ces 6 milliards de dividendes ont participé pleinement au « renchérissement » des produits fabriqués par PSA alors que PSA s'appuie précisément sur ce « renchérissement » pour justifier son plan de licenciements.

**Au lieu de cela, PSA vient encore d'annoncer ces 5 et 6 septembre 2013 la baisse de l'indemnisation du chômage partiel de 75 % à 70 % à partir du 1er septembre.**

Cette perte de rémunération imposée aux salariés est d'autant plus scandaleuse que les aides versées par l'Etat et l'UNEDIC aux employeurs en cas de chômage restent fixées à 7,23 Euros de l'heure. La direction a refusé toute discussion avec les syndicats sur ce point.

**La direction PSA dresse une liste exhaustive des éléments de rémunération qu'elle souhaite diminuer ou supprimer. Elle attaque les salaires de 6 façons :**

- ▶ 1) Les salaires de base, avec un blocage total en 2014, partiel en 2015 et 2016, alors que dans le même temps les prix vont continuer d'augmenter.
- ▶ 2) La prime d'ancienneté pour les salariés ayant plus de 20 ans dans l'entreprise (appelée PEG). Suivant leur classification et leur ancienneté, les ouvriers et ETAM y perdraient entre 50 et 200 Euros chaque mois sur leur fiche

de paie.

- ▶ 3) La majoration du samedi. Obtenue par les grèves de 1999, elle s'élève à 45 %. La direction affiche son intention de la supprimer dans le cadre de la modulation annuelle des horaires (et dans ce cas, même les heures de travail ne seraient pas payées). Elle ne paierait ces samedis qu'en fin d'année et avec une majoration de 25 % seulement s'il s'avère qu'ils n'ont pas été compensés par des journées non travaillées à un autre moment. Ce serait la multiplication des samedis gratuits et une perte de 40 Euros de majoration par samedi travaillé.
- ▶ 4) La majoration de nuit. Les salariés qui travaillent la nuit (nuit, triplage, etc..) bénéficient d'une majoration de salaire de 18 %. La direction veut la ramener à 15 %. Pour un salaire brut de 1 800 Euros c'est une perte mensuelle de 54 Euros !
- ▶ 5) Le dispositif d'Assurance contre les Aléas de Carrière (ACAC), qui permet lors d'un changement de poste ou d'horaire de rendre dégressive la perte de rémunération. Pour certains salariés, cela représente plusieurs centaines d'euros par mois.
- ▶ 6) La prime de rentrée (187,20 Euros en 2013), prime qui permet de faire face aux dépenses de la rentrée.
- ▶ 7) La subrogation des indemnités journalières de la sécurité sociale qui permet aux salariés de certains sites de ne pas avoir de trou sur la paie en cas de maladie ou d'accident.

Commencer comme cela une prétendue « négociation » c'est plus que brutal. C'est placer le poignard sur le coeur. Ces patrons sont non seulement des assistés, mais des rapaces. Ils encaissent les aides et redemandent encore et encore en faisant payer sans vergogne leurs salariés.